

## Ressources importantes



CALACS L'ANCRAGE  
450-565-6231  
calacslanfrage.ca

Info-aide violence sexuelle  
1-888-933-9007  
infoaideviolencesexuelle.ca

Interligne  
1-888-505-1010  
interligne.co

Le Cétas  
450-431-6400  
info-cetas.com

Info-Santé  
811  
option #2

Notre responsabilité est de mettre en place des mesures de soutien pour l'élève victime d'intimidation et de violence et de convenir de stratégies de collaboration visant à assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire.

De plus, la mise en place d'un plan d'action comptant à la fois, des mesures éducatives, des mesures d'aide et des sanctions disciplinaires pour l'élève auteur des actes d'intimidation et de violence fait partie de notre rôle.

## Formulaire de dénonciation



### Vous avez des questions?

Caroline Castonguay,  
psychoéducatrice  
450-433-5480 # 31808  
caroline.castonguay@cssmi.qc.ca

Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question:  
Protecteur national de  
l'élève




## Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence




Centre de formation des  
Nouvelles-Technologies

75 rue Duquet, Ste-Thérèse, (Québec), J7E 5R8  
Téléphone: 450-433-5480 cfnt@cssmi.qc.ca  
www.cfnt.qc.ca



Merci de collaborer  
avec nous au  
climat sain et  
sécuritaire pour  
tous les élèves  
de l'école.



Ce dépliant se veut un  
moyen d'information  
sur les mécanismes  
d'intervention et de  
dénonciation.



Intimidation



Conflit



Témoin



Violences à  
caractère sexuel  
(VACS)



Cyber  
intimidation



Discrimination



## Définitions

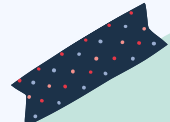
- 1** **L'intimidation c'est :**  
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force.
- 2** **Incivilité :**  
Attitude, propos qui manque de courtoisie, de politesse. C'est un comportement qui enfreint les règles de la vie sociale.
- 3** **Violence :**  
Toute manifestation de force, de forme verbale ou écrite, psychique, psychologique ou à caractère sexuel (VACS), exercée intentionnellement.



## Procédure pour loger une plainte

Il y a deux façons de dénoncer une situation d'intimidation ou d'acte de violence qu'un élève peut vivre ou être témoin.

1. Remplir le formulaire sur le site internet du CFNT ou encore par le lien du code QR diffusé à l'intérieur du centre.
2. Rencontrer un enseignant, un intervenant de confiance (tous les intervenants sont bien au fait de la politique) ou la psychoéducatrice (local B-114) pour remplir le formulaire.



Dans les deux cas cités  
plus haut, cela peut se  
faire de façon anonyme ou  
non et la plainte sera  
traitée en toute  
confidentialité.

